

# Conditions générales de vente

TOUTE COMMANDE APPLIQUE L'ADHESION AUX PRESENTES CONDITIONS DE VENTE.

## 1. PRIX

Les prix mentionnés sur nos factures sont établis en fonction du tarif en vigueur au moment de la commande. Nous nous réservons la possibilité d'apporter toute modification que pourraient nous imposer les conditions économiques ou les augmentations de taxes fiscales. En cas de modifications de prix, nos clients sont avisés et confirmation leur est demandée avant tout enregistrement définitif de leur ordre.

## 2. DELAI DE LIVRAISON

Sauf convention expresse, le retard dans les délais de livraison ne peut donner lieu à une indemnité ou annulation de commande et notamment dans les cas suivants :

- les conditions de paiement n'ont pas été observées
- force majeure ou événement propres à retarder ou suspendre la livraison des marchandises

## 3. EXPEDITIONS

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient, en cas d'avaries ou de pertes de faire toutes réserves, et d'exercer tout recours auprès du transporteur seul responsable

## 4. RECLAMATION/ RETOUR

Le client aura toute faculté de réceptionner les marchandises au moment de la livraison. Il lui appartient à ce moment d'en prendre après contrôles l'entière responsabilité. Toute réclamation relative à la conformité de la marchandise devra être formulée par écrit dans les 8 jours à partir de la livraison. Dans tous les cas notre responsabilité est limitée au remplacement ou au remboursement de la marchandise. Tout retour de marchandise implique un accord préalable de notre établissement.

## 5. REGLEMENT

Sauf disposition contraire et accord spécial du vendeur, toutes nos factures sont payables au comptant

Le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une facture à son échéance, rend immédiatement exigibles toutes les créances, même non échues. A la date de l'échéance, les intérêts moratoires courent le plein droit au taux conventionnel de 1% par mois de retard, et ce, jusqu'au paiement des sommes.

Dans le cas où la cadence du débiteur nous obligerait à confier à notre service contentieux le recouvrement des sommes dues, celles-ci se trouveraient majorées en sus des intérêts précités ci-dessus, d'une indemnité fixée à 10% de leur montant. Cette majoration est établie à titre de clauses pénales conformément aux articles 1.226 et 1.152 du Code Civil.

## 6. RESERVES

Nous nous réservons le droit de suspendre toute livraison et/ou de résilier tout marché et commande, en cas de retard dans le paiement des livraisons précédentes et de défauts de paiement à son échéance. Si l'acheteur a été sommé par le vendeur de régler une créance échue et qu'il ne règle pas la créance dans le délai de sommation; le vendeur pourra se dégager du contrat sans préjudice de ses droits contractuels et sans devoir accorder un nouveau délai de paiement

la marchandise demeure notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix

## 7. UTILISATION

La responsabilité de notre société s'arrête à la fourniture des marchandises. L'utilisation, le montage, le transport des produits se fait sous la responsabilité du client qui fait son affaire du respect des réglementations en vigueur et s'interdit tout recours contre la société.

## 8. GARANTIE

En cas de dommage pris en compte par la garantie, la réparation sera assurée. L'envoi ou le transport sera à la charge de son propriétaire.

## 9. COMPETENCE

Toutes contestations seront de nature expresse entre les parties de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de STRASBOURG, le lieu où les modalités de paiement ne pourront, en aucun cas, emporter dérogation de la prescrite clause attributive de juridiction, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.